

CE/au

Berne, le 4 septembre 1975

p.B.73.E.O.Note au Chef du Département

Alq. Müller

14. SEP. 1975

Procès de Burgos;
appel à la clémence

Lors d'un précédent "procès de Burgos", où 6 autonomistes basques avaient été condamnés à mort pour l'assassinat d'un commissaire de police, dans des circonstances approchantes de celles du récent procès, le Président de la Confédération, M. Tschudi, avait fait à la presse le 29.12.1970 la déclaration suivante:

"Il n'appartient pas au gouvernement d'un état neutre d'exprimer un avis au sujet de procès qui ont lieu à l'étranger. Le Conseil fédéral ne saurait, cependant, ignorer que le peuple suisse a été consterné par les condamnations à mort prononcées pendant le temps de Noël à Burgos et à Leningrad. Il partage l'affliction de notre peuple et espère que les appels demandant la grâce en faveur des condamnés et le respect des droits de l'homme seront entendus."

Les 6 condamnés à mort avaient été graciés le 30.12.1970 par le Général Franco qui avait commué leurs peines en trente ans de réclusion.

En janvier 1973, lors de la condamnation à mort de Puig Antich, le Conseil fédéral n'avait pas publié d'appel à la clémence. Puig Antich fut exécuté en mars 1973.

DIRECTION POLITIQUE

Ch. Müller

Ch. Müller

Annexes

- Projet de déclaration
- Note sur les réactions dans d'autres pays

(Projet)

Procès de Burgos

Déclaration du Conseil fédéral qui serait communiquée à la presse après la séance CF (confirmation éventuelle par DPF à l'Ambassadeur d'Espagne):

Le Conseil fédéral a pris connaissance d'informations concernant le procès de J.A. Garmendia et A. Oteagui, les 28 et 29 août derniers, près de Burgos, qui a abouti à deux condamnations à mort.

Les circonstances de cette affaire et le procès lui-même ont soulevé dans la population suisse une émotion considérable que le Conseil fédéral partage. Dans cet esprit, il entend rappeler l'importance qu'il attache à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et il exprime l'espoir que les autorités espagnoles sauront faire prévaloir la clémence.

Burgos Le C.F. a constaté par le condam. à mort, de deux militaires basques autorisant Burgos de deux basques... a soulevé P le popul. dans une émotion considérable. Il exprime l'espoir que le cour. humanitaire fera prévaloir...

CE/pb

Le 5 septembre 1975

Note de dossierProcès de Burgos /
Réaction des gouvernements occidentaux1.- Pas de déclaration officielle

- Paris : Souci d'éviter augmentation tensions que suscite problème basque.
- Vienne : N'a pas l'intention de prendre position pour le moment.
- Bonn : Examine possibilité intervention à Madrid ou entre Ministres des affaires étrangères à la session extraordinaire de l'ONU à New York.
- Londres : FCO a saisi occasion appel téléphonique du Chargé d'affaires d'Espagne pour exprimer en termes mesurés ses préoccupations sur issue du procès.

2.- Convocation du Chef de mission au MAE

- Rome : Le Secrétaire général du MAE a rendu l'Ambassadeur d'Espagne attentif à émotion provoquée dans le pays, lui a fait part souhaits gouvernement et peuple italiens que soient sauvées vies humaines.
- La Haye : Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a transmis au Chargé d'affaires AI d'Espagne appel à la clémence du gouvernement néerlandais (souhait néerlandais d'une démarche commune CEE pas réalisé, vu réticences notamment de la RFA).

3.- Communiqué officiel + Convocation Chef de mission

- Stockholm : Déclaration à la TV et radio du Ministre Andersson stigmatisant condamnations à mort et priant instamment gouvernement espagnol suspendre condamnations. Cette déclaration a fait l'objet d'un communiqué de presse officiel et a été confirmé au Chargé d'affaires d'Espagne.

- 2 -

- Bruxelles : Directeur général de la politique a transmis pressant appel à la clémence de son gouvernement à l'Ambassadeur d'Espagne. Un communiqué au sujet de cet appel a été publié par le MAE.